

LE SIROCCO

Le journal mensuel de l'info SUD Energie CPCU

NEWS Communications émises par la CGT :

Depuis le début de la nouvelle mandature, SUD Energie a décidé de ne plus siéger à la table des négociations NAO en présence de la CGT.

Cette décision est motivée par le fait que cette organisation syndicale ne discute pas puisqu'en trois réunions de négociation NAO, ils n'ont fait aucune proposition, cependant, nous avons vu des communiqués aux salariés très revendicatifs.

Pour SUD ENERGIE, cette façon de faire n'est pas propice au bon fonctionnement de nos instances et nuit à l'intérêt générale de nos salariés.

NEWS Négociations :

Actuellement, SUD Energie a signé :

- L'accord des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO)

SUD Energie est en cours de négociation sur les sujets suivants :

- Accord Compte Epargne Temps (CET)
- Nouvel accord télétravail
- Demande de référendum d'entreprise en début d'année concernant le tarif agent
- Nouvel accord pour les RTT cadres
- Accord frais de transport

NEWS CSE :

Le CSE s'est tenu le 17 janvier 2024. Au cours de celui-ci, les sujets suivants ont été abordés :

• Information trimestrielle en matière de travail temporaire :

Le CSE est une nouvelle fois intervenu sur le fait qu'il y a trop d'intérimaires, de prestataires et d'alternants. Le CSE demande une embauche du personnel et un organigramme à jour pour identifier tous les emplois manquants. De plus, la direction se cache sous une surcharge temporaire d'activité mais certains services se trouvent avec plus de travailleurs précaires que de travailleurs statutaires. C'est inadmissible. Il s'agit de postes fixes pourvus par des intérimaires !

Le CSE insiste pour avoir des embauches.

• L'avenant concernant les taux d'appel 2024 des frais de santé et prévoyance des salariés non statutaires :

Cet accord étant plus bénéfique que l'ancien, le CSE est favorable pour cette Décision Unilatérale de l'Employeur (DUE).

- **Avenir de la centrale de cogénération de VITRY :**

Le contrat de location du terrain avec EDF prend fin en 2026. La ville de Paris est en cours de négociation avec EDF pour prolonger le bail. Ces discussions sont d'ordre politiques. La direction nous tiendra informé des avancés sur le sujet.

- **L'impact sur l'organisation durant les Jeux Olympiques :**

La direction nous a informé des zones d'accès difficiles ainsi que des demandes d'accréditation pour tout le personnel ayant besoin d'intervenir dans ces zones. La direction doit mettre en œuvre tous les moyens pouvant améliorer les conditions de travail des salariés. Conscients que l'organisation n'est pas totalement arrêtée, le CSE a toutefois demandé à la direction de se positionner sur la mise en place du télétravail à 100% pour le personnel éligible, l'allègement des travaux et des aménagements de plages horaires pour le personnel d'exploitation.

Des communications doivent être faites au personnel par la direction générale au fil de l'eau.

- **Questions diverses :**

- **Prise en charge des frais de transport à hauteur de 100%**

Une demande de prise en charge des frais de transport à 100% et une augmentation des primes pour les personnes prenant leurs véhicules personnels ont été demandés.

- **Installation de bornes électriques**

L'installation de bornes pour les véhicules électriques sur les différents sites CPCU a été demandé en lien avec la loi mobilité.

- **Barème URSSAF 2024**

Il a été demandé la mise à jour des barèmes URSSAF en lien avec les différentes primes applicables à la CPCU.

- **Parc véhicule pool**

Le parc va être renouvelé. Toutefois, au vu des difficultés à avoir un véhicule de pool, nous avons demandé l'augmentation du parc de véhicules.

- **OMS**

Il a été demandé d'être vigilant quant aux conditions de travail du personnel travaillant chez OMS, ex ATALIAN

- **ITIPS**

Nous n'avons toujours aucune réponse écrite de la direction. La DRH est néanmoins intervenue pour nous dire verbalement que cela ne s'appliquait pas pour les cadres. Nous sommes en pleine divergence d'opinion sur la lecture de l'accord ITIPS.

Comme le stipule le droit sur l'application des accords : « En cas de désaccord entre les directions et les organisations syndicales, la seule personne apte à trancher est l'inspection du travail ». Nous allons donc la solliciter.

• **Information direction générale**

La direction générale nous a annoncé que le traité de concession serait prolongé de deux ans, à savoir jusqu'au 31/12/2026.

NEWS CSSCT TRID :

Le CSSCT TRID vient de prendre ses fonctions. Il est déjà intervenu en déposant deux droits d'alerte, un pour risque de pollution, l'autre sur les réceptions des ouvrages électriques. Il a également déposé deux alertes concernant le service achat et les interventions en horaire décalés.

Ils sont également intervenus sur les protocoles d'interventions en Sous-Section 4, sur les contrats d'entretien des climatisations, sur les vestiaires et le chauffage de la salle d'appel du réseau.

De plus, un trombinoscope des membres avec leur adresse électronique a été affiché dans les panneaux du CSSCT TRID.

NEWS CSSCT EP :

Le CSSCT EP vient également de prendre ses fonctions. Il est intervenu sur la méthodologie de prélèvement des produits chimiques, le tutorat et les effectifs statutaires, les visites avant travaux pour anticiper les décennales (types de visites et méthodologie à définir) et la création d'une commission amiante pour la production.

Une alerte a aussi été faite concernant les climatisations et leurs entretiens pour nos sites de productions.

NEWS Commission Secondaire du Personnel (CSP) :

La première CSP s'est tenue le 23 janvier 2024, les sujets abordés sont les suivants :

- Les postes à pourvoir (15 postes de présentés) avec les bordereaux de relevés de décisions
- Les titularisations
- Les nouveaux arrivants
- Les bordereaux de sorties

NEWS Commission Logement :

Lors de cette commission, il a été fait un point sur le suivi des demandes de logement. Il a été remonté les difficultés pour les agents d'obtenir des hébergements. Notre bailleur social « Action logement » a proposé de rencontrer les salariés en difficulté directement pour essayer d'apporter des solutions.

A suivre...

NEWS Représentants de Proximité (RP) :

Le sujet est le même que celui des CSSCT, la réunion de mise en place de cette instance doit être impérativement réalisée. La réunion plénière étant prévu en mars, une demande a été réalisé à la direction pour une rencontre en janvier afin de traiter très rapidement les problèmes des salariés par périmètre.

Actuellement, la direction n'a pas répondu à cette demande (sauf pour le site de Saint-Ouen) et les RP assument leurs missions en proximité. Nous leur avons demandé, dans l'intervalle, de nous faire remonter les questions bloquantes pour que nous puissions les poser lors des questions diverses du CSE.

NEWS SLV :

La direction vient de nous informer officiellement de la volonté de la CGT de démarcher nos correspondants SLV. Pour SUD Energie, cette décision n'est pas acceptable, car ces personnes effectuent correctement leur rôle et donnent entière satisfaction aux salariés. Pour notre organisation, il s'agit d'une vendetta contre ces personnes qui ne va pas dans l'intérêt des salariés bénéficiant des activités sociales.

Pour rappel, ces mandats n'appartiennent pas à la CGT mais bel et bien aux organisations syndicales des IEG.

Si la CGT ne veut plus assumer ses mandats, libre à elle. En tant qu'organisation syndicale majoritaire à la CPCU, SUD Energie se propose de mettre à disposition ses moyens pour que ces mêmes correspondants puissent continuer à assumer leurs missions, et ce, quelle que soit l'étiquette syndicale qu'ils portent.

A SUD Energie, nous sommes porteurs de valeurs et nous nous battons contre toute forme de discrimination, qu'elle vienne du patronat, du salariat ou même d'organisations syndicales !

INFO EN +

Certains nous ont interrogé sur « l'alliance » avec la CFE.

Nous sommes tous conscients des enjeux concernant la fin du traité de concession.

Notre position est claire, ce n'est pas en divisant nos forces, mais bien en les unissant que nous pourrons défendre au mieux les intérêts de tous les salariés. C'est pourquoi, dans cet optique, tant que nous saurons travailler en bonne intelligence avec l'ensemble des syndicats qui vous représentent, nous le ferons. Dans le cas contraire, nous les écarterons de toutes nos discussions.

Le but étant bien de défendre les intérêts des salariés et non ceux des syndicats.